

## **Compte rendu sommaire du conseil municipal du 18 septembre 2017**

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 20h30

**Membres présents en début de séance** : Mrs Pierre AUBRUN, Vincent DESSERTAINE, Joël SIVRY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Diane DUMONT, Jeannette GAUDEAU, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

**Absents** :

**Excusés ayant donné procuration** : Christine MALAQUIN à Jeannette GAUDEAU, Jérôme FAURE-BRAC à Jean MAREY, Emmanuel PLATHEY à Sabine SAUVAIN

**Secrétaire de séance** : Sandrine PEREIRA

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 juillet dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

Décision portant sur les travaux de voiries par l'entreprise ROUGEOT :

lot 1 : réfection des trottoirs rues du colombier et du bourg pour 52 552.40 € ht soit 63 062.88 € ttc

lot 2 : réfection chemin du bois pour 32 700 € ht soit 39 20 € ttc

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Mme MORIZOT d'une propriété sise rue du Colombier, cadastrée section AA n°69-70-71-72 au profit de M. et Mme CHARPENTIER Rodolphe

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

### **2017141 création d'un poste d'agent de maîtrise principal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire de catégorie C en date du 13/06/2017, Mr JEANNAIRD, agent de maîtrise, prétend à l'avancement de grade d'agent de maîtrise principal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer le poste d'agent de maîtrise principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement à la création d'un poste d'agent maîtrise principal de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

### **20170142- convention d'occupation de cellules au Point santé**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les cellules du point santé sont occupées par différents praticiens dont des baux professionnels ont été signés avec ces derniers. Il indique que certaines cellules sont partagées entre plusieurs praticiens.

Afin de formaliser certaines mises à disposition, tant sur le principe que sur les modalités, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les termes des conventions qui seront conclues entre les intéressés.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un accord de principe sur les conventions à intervenir et autorise le Maire à signer lesdites conventions.

### **Questions et informations diverses**

Mme Sandrine PONNAVOY fait le bilan de la rentrée scolaire, le pôle scolaire accueille 156 élèves soit 51 en maternelle, 93 en primaire et 12 en classe ULIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire,